



REGLEMENT SECTION KARATE

Nous vous remercions d'avance de prendre connaissance du règlement interne ci-dessous, et surtout de son application. Il est essentiel pour le maintien de rapports sains et harmonieux à l'intérieur **ASF KARATE**. Il est indispensable pour le bon déroulement des séances et une évolution concrète pour chacun des licenciés. Tout manquement à ces points fondamentaux de vie en communauté, reste à la libre appréciation des professeurs : tout abus ou excès pouvant entraîner une exclusion, du, ou des cours...

INSCRIPTION : formulaires et pièces à rendre

Après le cours d'essai, tout futur adhérent devra ensuite entamer une procédure d'inscription :

- Remplir les formulaires du club et celui de la Fédération Française de Karaté (licence sportive).
- Certificat médical obligatoire => daté impérativement à partir du 1er juillet 2015. (Les compétiteurs doivent faire tamponner le passeport sportif par leurs médecins, face au timbre de licence...)
- Aucun remboursement de cotisations ne sera effectué si l'adhérent stoppe ses entraînements durant la saison.
- La connaissance de ce règlement intérieur, signé et rendu avec les autres formulaires du club.

LE CLUB : responsabilité et organisation

- Les adhérents sont placés sous la responsabilité du club : exclusivement pendant les horaires du cours suivi, et uniquement dans la salle d'entraînement prévue à cet effet.
- Toutes les réponses, aux questions relatives à l'organisation du club, sont données par les entraîneurs ou visible directement sur le site Internet du club, mis à jour régulièrement : <http://www.club-karate-fontenay.com>
- Les groupes « enfants » arrivent 10 minutes avant le début de séance.
- Les jours et horaires des cours ASF KARATE, sont connus par tous ses licenciés.
- Les entraîneurs sont libre d'accepter ou non, toute personne ayant un retard conséquent aux cours.
- Déplacements en compétitions et stages : les lieux et horaires sont connus de tous les participants.
- Le transport des enfants sur le lieu de compétition ou stage est effectué sous la responsabilité des parents.
- Pendant la compétition, les enfants sont sous la responsabilité des parents qui les accompagnent, les entraîneurs présents ne s'occupant que de la partie sportive des élèves engagés sur le lieu de compétition.

REGLES COMMUNAUTAIRE : préventions et courtoisie

(En prévention de toute blessure et par simple courtoisie...)

- Boucles d'oreilles, colliers, montres, gourmettes, bagues et autres bijoux, sont interdits sur un tatami.
- Les ongles des mains et des pieds doivent être courts.
- Les cheveux longs devront être attachés.
- Toute absence prolongée doit être signalé aux entraîneurs par le pratiquant, ou un parent de celui-ci.
- Avertir d'un forfait ou d'une absence, à une compétition ou à un stage, avant le jour de l'événement.

SUR LE TATAMI : éthique et tenue

- Tout adhérent doit avoir un comportement en conformité avec l'éthique du club et le code moral du Karaté.
- Le port d'un kimono en bon état, propre et défroissé : correspondant à la taille du karatéka.
- Pour les compétiteurs : l'écusson aux couleurs du club est cousu sur la veste du kimono, coté cœur.
- Une petite bouteille d'eau peut être présente : avant que le cours ne débute, bouteilles et protections sont toujours amenées en bordure de tatami, elles ne doivent pas rester dans les vestiaires...

AUTOUR DU TATAMI : principes et consignes

- Les enfants doivent se changer avec calme dans les vestiaires, par correction envers les autres adhérents présents, et par respect pour leurs professeurs en charge des entraînements.
- Les parents sont admis à pénétrer à l'intérieur des salles, uniquement : pour accompagner les enfants avant que le cours commence, et/ou, pour les chercher à la toute fin de séance, après le salut commun.
- Pas de « public » autour des tatamis pendant les cours, pour ne pas gêner la concentration des karatékas.

PASSAGE DE CEINTURES : critères et recommandations

- Les passages de grades ont toujours lieu 2 fois par an.
- Les critères pour l'obtention de ceintures sont : assiduité, technique (combats/katas) et dynamisme.
- Les participations aux compétitions ou à des stages, sont fortement recommandées pour une progression active du licencié. Lors des passages, il en sera toujours tenu compte positivement par les entraîneurs...

Je soussigné(e)*,,certifie avoir bien pris connaissance du règlement intérieur de l'ASF Karaté et accepte.

A _____, le _____.

Signature :

*Représentant(e) légal(e) pour les adhérents mineurs.